

AVANT PROPOS

* * * * *

La société ALLARD EMBALLAGES exploite une unité de fabrication de cartons ondulés depuis 80 ans sur la commune de BRIVE-LA-GAILLARDE (19).

L'entreprise dispose d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement délivré le 7 décembre 1979 qui autorise l'exploitation du site. La configuration d'exploitation des installations, l'implantation des bâtiments ainsi que la situation administrative ont toutefois évolué depuis cette date.

Compte tenu des activités exercées, le site implanté sur la commune de BRIVE-LA-GAILLARDE est soumis à autorisation au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Livre V Titre I du Code de l'Environnement).

En application du Livre V Titre I du Code de l'Environnement relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, la Demande d'Autorisation d'Exploiter le site de ALLARD EMBALLAGES fait l'objet du présent dossier.

L'usine ALLARD EMBALLAGES de BRIVE-LA-GAILLARDE est représentée par Monsieur GENETAY Loïc, directeur du site.

LE SITE D'IMPLANTATION

★ ★ ★ ★ ★

Voir en annexe 1 du dossier :

- plan de situation au 1 / 25 000^{ème},
- plan cadastral au 1 / 2 000^{ème} des abords de l'installation.

Voir en annexe 2 du dossier :

- plan de masse au 1 / 500^{ème}.

Le site de la société ALLARD EMBALLAGES, objet du présent dossier, est implanté sur la commune de BRIVE-LA-GAILLARDE, à 1 km au Nord-Ouest du centre ville. Le site est desservi par l'Avenue Adrien Allard.

⇒ Références cadastrales

Le site de l'usine de ALLARD EMBALLAGES est situé sur les parcelles N^{os} 393, 437, 518, 523, 611, 649, 737, 738 et 768 de la section AT de la commune de BRIVE-LA-GAILLARDE.

⇒ Surface du terrain

La superficie du site est de 48 679 m².

⇒ Accès au site

Le site de ALLARD EMBALLAGES est accessible par l'Avenue Adrien Allard :

- Au Nord-Est : la route départementale RD2089 (avenue Ribot) rejoint le boulevard Mirabeau puis l'Avenue Adrien Allard (chemin privilégié par les poids lourds) ;
- Au Sud-Est : l'Avenue Pierre Semard rejoint le boulevard Henri de Jouvenel puis l'Avenue Adrien Allard,
- Au Sud-Ouest : la rue Romain Rolland rejoint l'Avenue de Melitopol puis l'Avenue Gallieni et enfin l'Avenue Adrien Allard (chemin privilégié par les véhicules légers).

⇒ Environnement immédiat

Le terrain où se situent les installations existantes est limitrophe avec :

- Au Nord, la Corrèze,
- A l'Est, des habitations et le boulevard Mirabeau,
- Au Sud, les avenues Adrien Allard et Gallieni puis des habitations,
- A l'Ouest, la Corrèze et des habitations.

PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ

★ ★ ★ ★ ★

⇒ Activités sur le site

La société ALLARD EMBALLAGES fabrique des cartons ondulés destinés à l'agro-alimentaire, l'hygiène, l'entretien, la pharmaceutique, l'industrie, les services et le commerce.

Le carton ondulé est assemblé dans une onduleuse grâce à une colle à base d'amidon. Celui-ci est découpé puis pré-plié à la taille désirée. Les cartons sont ensuite envoyés dans diverses imprimantes puis conditionnés en l'état ou pliés en volume (cartons de fruits et légumes) à l'aide d'une colle.

Certains cartons ondulés ne passent pas par l'impression et sont directement contrecollés avec une feuille imprimée pour l'étiquetage de produits phytosanitaires.

Le site dispose de plusieurs bâtiments:

- ⇒ Un principal dédié à la production et stockage de produits finis,
- ⇒ D'autres bâtiments liés aux activités annexes et aux utilités (stockage de matières premières, stockage de déchets, atelier mécanique, bureaux)

⇒ Rythme de production

Les horaires de travail varient selon le service et sont les suivants :

- Siège social et administration :
 - 8h à 11h45 et 13h30 à 17h15 du lundi au jeudi,
 - 8h à 11h45 et 13h30 à 16h45 le vendredi.
- Onduleuse :
 - - Travail en 2x8 du lundi matin 5h au vendredi soir 19h.
- Transformation :
 - Travail en 2x8 du lundi matin 5h au vendredi soir 19h,
 - Exceptionnellement,
 - travail en 3x8 (du lundi matin 5h au samedi matin 2h)
 - travail le samedi matin de 4h à 12h
- Magasin/Expédition :
 - Ouverture du lundi matin 8h au vendredi soir 16h
 - Chargement des camions possible du lundi matin 8h au vendredi soir 18h20.

⇒ Effectifs

L'effectif cumulé actuel de la société ALLARD EMBALLAGES du site comprend 123 salariés (or siège social) qui se répartissent de la manière suivante au 30 septembre 2012 :

- 95 ouvriers ou employés,
- 21 techniciens ou agents de maîtrise,
- 7 cadres.

La société ALLARD EMBALLAGES, située à BRIVE-LA-GAILLARDE, est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement soumise à autorisation, au regard du livre V titre I du Code de l'Environnement.

En effet, l'activité soumettant l'ensemble du site de la société **ALLARD EMBALLAGES** à autorisation est la suivante :

- 2445 - 1 : Transformation de papier, carton.

ÉTUDE D'IMPACT

★ ★ ★ ★ ★

L'étude d'impact aborde les points suivants :

- impact sur l'environnement eau et sol,
- impact sur l'environnement air,
- les émissions de bruit,
- les déchets,
- le trafic routier,
- l'impact visuel,
- l'impact sur la faune et la flore,
- l'impact sur le climat.

Pour chacun de ces points, sont présentés :

- la situation actuelle et les impacts induits,
- les mesures prises et prévues pour limiter ou supprimer les nuisances.

Elle prend également en compte :

- l'impact sur la santé,
- l'utilisation rationnelle de l'énergie,
- les conditions de remise en état du site après exploitation.

⇒ **Impact sur l'eau et le sol**

Le site de ALLARD EMBALLAGES s'insère dans le bassin versant de la Corrèze. Ce bassin fait partie du secteur de la Vézère puisque la Corrèze en est un affluent. Le cours d'eau le plus proche du site ALLARD EMBALLAGES est la Corrèze qui s'écoule en limite Nord de propriété.

L'approvisionnement en eau du site de ALLARD EMBALLAGES se fait depuis le réseau public de distribution d'eau potable et la Corrèze. L'eau prélevée à la Corrèze est utilisée pour la production tandis que l'eau prélevée au réseau est utilisée pour les usages domestiques. L'eau pompée à la Corrèze est faite grâce à une pompe d'un débit de 60 m³/h. La consommation totale annuelle est de 33 315 m³ prélevés à la Corrèze et 1 093 m³ au réseau d'eau de ville.

Le prélèvement à la Corrèze correspond à environ 0,6 % du débit d'étiage de la rivière, de plus ce prélèvement n'est pas soumis à déclaration selon la Loi sur l'Eau.

Les rejets d'eaux usées provenant des eaux sanitaires et des eaux de process ainsi que les eaux pluviales de toiture du bâtiment de stockage sont envoyées dans le réseau d'assainissement de la commune puis traitées dans la station d'épuration de BRIVE-GOURGUENEGRE. Le personnel représente 24 Equivalents Habitants, le flux d'effluents rejetés correspond alors au maximum à 0,01% du débit entrant au niveau de la station d'épuration, tandis que celui des eaux de process correspond à 0,53 % du débit entrant. Les flux de pollution engendrée sont donc facilement assimilables par la station d'épuration.

Les charges polluantes des rejets d'eaux de process correspondent à 1,14 % au maximum des charges admissibles par la station d'épuration. Les eaux de process générées par ALLARD EMBALLAGES sont donc largement assimilables.

Les rejets des charges polluantes sont conformes aux prescriptions applicables pour l'activité d'impression soumise à déclaration selon l'Arrêté du 16 juillet 2003. La société a mis en place une récupération des rejets d'eaux encrés « Or » et évalue la possibilité de remplacer certaines bases d'encre pour diminuer ses charges polluantes.

I - RESUME NON TECHNIQUE

Les eaux pluviales proviennent du ruissellement sur les toitures et sur les voiries. Elles sont collectées par un réseau interne d'eaux pluviales pour être dirigées dans la Corrèze après pré-traitement des eaux de la zone de dépotage des carburants par un séparateur d'hydrocarbures. Le site rejette une quantité d'eaux pluviales de 41 009 m³/an. L'impact hydraulique supplémentaire sur le milieu naturel sur une année ne sera pas significatif.

Le site de ALLARD EMBALLAGES ne sera pas à l'origine de rejet direct ou de prélèvement dans une masse d'eaux souterraines ou dans le sol.

⇒ Impact sur l'environnement air

La qualité de l'air aux alentours du site d'étude correspond à celle d'une zone urbanisée.

Les rejets atmosphériques générés par le site ALLARD EMBALLAGES sont composés :

- d'émissions canalisées de poussières récoltées par aspiration sur l'ensemble des installations. Ces émissions seront émises en toiture au niveau du cyclone,
- d'émissions canalisées produites lors de la combustion de gaz naturel dans la chaudière (gaz de combustion). Ces émissions seront émises au niveau de la cheminée de la chaudière.
- d'émissions diffuses issues de l'utilisation de solvants ;
- d'émissions diffuses de gaz d'échappement générées par la circulation de poids lourds, véhicules légers et engins sur le site,

Le site de ALLARD EMBALLAGES ne génère pas d'odeurs.

Le cyclone est équipé d'un système de filtre à manches. Les rejets diffus de poussière en toiture ont fait l'objet d'une mesure qui s'est avérée conforme aux prescriptions applicables.

L'installations de combustion est une chaudière fonctionnant au gaz naturel d'une puissance de 6,15 MW, elle a été mise en place en 2010. Cette installation est utilisée pour le chauffage des bâtiments ainsi que pour les installations de production, de ce fait elle fonctionne toute l'année. Les rejets issus des installations de combustion sont des gaz chauds composés des éléments classiques de combustion (CO₂, CO, NO_x). Un contrôle du rendement de la chaudière est réalisé tous les ans lors de la vérification annuelle de la chaudière par une entreprise extérieure. Les dernières mesures de rendement et de rejets effectuées sur la chaudière étaient conformes.

La hauteur de la cheminée présente sur le site de ALLARD EMBALLAGES permet une bonne évacuation et une bonne dispersion des rejets.

Les dispositions prises sur le site de ALLARD EMBALLAGES permettent de limiter les émissions diffuses (utilisation limitée de solvants, aucune perte de fluide frigorigène).

Toutes les surfaces (aires de circulation, stationnement) sur lesquelles des véhicules sont amenés à évoluer sont revêtues d'enrobés. Cette disposition permet d'éviter les envols de poussières dus aux allées et venues de véhicules sur le site. Les gaz d'échappement des véhicules génèrent aussi des émissions à l'atmosphère ; les quantités de polluants en jeu sont faibles compte-tenu de la durée limitée des manœuvres des camions au regard des émissions des installations fixes. En période d'exploitation, le nombre de mouvement des camions est de 26 véhicules par jour sur le site. Les émissions atmosphériques restent limitées. Pour tous les intervenants sur le site, les mesures suivantes, pour limiter les émissions de gaz d'échappement des véhicules, doivent être suivies : entretien et contrôle régulier des véhicules ; coupure systématique des moteurs dès lors qu'une attente prolongée s'avérera nécessaire ; limitation de la vitesse de circulation au sein de l'établissement ; application du plan de circulation.

⇒ Émissions de bruit

Les émissions sonores en provenance du site sont liées aux machines de production et à la circulation sur le site. Toutes les machines de production sont implantées à l'intérieur de bâtiment.

Les niveaux sonores mesurés en limites de propriété ainsi que les émergences calculées au niveau des ZER les plus proches sont toutes conformes aux limites réglementaires fixées dans l'arrêté du 23 janvier 1997.

I - RESUME NON TECHNIQUE

La chaudière fonctionnant a été remplacée par une chaudière fonctionnant au gaz naturel moins émettrice de bruits. Des carters ont été installés sur les machines afin de limiter le bruit. La circulation est limitée sur le site afin de limiter le bruit émis par les engins.

⇒ Déchets

L'entreprise ALLARD EMBALLAGES génère des Déchets Non Dangereux (refus de fabrication de cartons et papiers, emballages plastiques,...), des Déchets Dangereux (solvants, filtres du séparateur, huiles), des déchets industriels banals en quantités significatives.

Ces déchets sont enlevés et éliminés ou valorisés par des prestataires agréés. Ils sont traités à un niveau de gestion satisfaisant.

De plus, l'ensemble des déchets de cartons et de papier générés sur le site de BRIVE-LA-GAILLARDE est intégralement valorisés à la Papeterie de VARENNES qui appartient au groupe ALLARD EMBALLAGES.

⇒ Trafic routier

Le trafic généré par le site de ALLARD EMBALLAGES correspond principalement aux activités d'approvisionnement en matières premières ; d'expédition des produits finis ; d'enlèvement des déchets ; de prise de poste des employés. Les installations de ALLARD EMBALLAGES fonctionnent du lundi matin 5h au vendredi soir 19h, et exceptionnellement le samedi matin jusqu'à 2h ou le samedi matin de 4h à 12h. Les horaires de chargement des camions sont possibles du lundi matin 8h au vendredi soir 18h20.

Le trafic généré représente environ 26 poids lourds et 140 véhicules légers par jour. Compte tenu du trafic routier généré par l'entreprise ALLARD EMBALLAGES, l'impact sur le trafic routier existant reste limité.

⇒ Impact visuel

Le bâtiment où est installée la presse à balle, est constitué d'une charpente en bois, de murs en brasier et d'un toit en tuiles. Le bâtiment de production et ses extensions, où est installé l'onduleuse, la station colle et les assembleuses ainsi que les stockages de produits, est constitué d'une charpente métallique, avec une toiture en verre ou en tôle, des panneaux sandwich et des murs en parpaing.

Les dispositions constructives du site sont en accord avec le PLU. Les façades extérieures orientées vers les habitations de l'avenue Adrien Allard sont beige, verte et orangé en accord avec les arbres présents en bordure de site et l'environnement général.

D'autre part, le site était présent avant l'implantation des habitations. L'usine fait donc partie du paysage de la commune et des habitants depuis de nombreuses années.

⇒ Impact sur la faune et la flore

Une zone naturelle remarquable est située à 3,5 km du site. Aucun rejet atmosphérique ou aqueux du site de ALLARD EMBALLAGES, n'a de conséquence significative sur la faune et la flore voisines.

Les charges polluantes des rejets d'eaux pluviales étant négligeable sur la Corrèze, l'impact sur la truite fario présente dans la rivière est jugé faible.

⇒ Impact sur la santé

Concernant les émissions de NOx, d'une part, la hauteur de cheminée est conforme à la réglementation pour l'évacuation des fumées. Celle-ci est située au centre du site à environ 100 m des habitations. L'évacuation des fumées se fait sans aucun obstacle particulier. D'autre part, suite aux mesures faites à la suite de l'installation de la chaudière en 2010, les résultats ont montré des valeurs de NOx inférieurs aux valeurs limites de rejets admissibles pour ce type d'installation. Ainsi, bien que la population soit en voisinage immédiat du site, au vue des valeurs de rejets mesurés de NOx, et des prescriptions techniques de l'installation (conformité réglementaire), le risque présenté est jugé faible pour ce composé.

Concernant les émissions de poussières, la dispersion d'une partie de celle-ci (les autres sont filtrées) se fait à environ 6 m de hauteur. Les mesures effectuées en 2003 sur ce rejet, avaient montré des

I - RESUME NON TECHNIQUE

résultats inférieurs aux valeurs limites d'émission de poussières. Les poussières générées par l'installation sont uniquement des poussières de cartons ou de papier et ne présentent aucun produit dangereux ou toxique. Ainsi, étant donné le faible volume de poussière rejetés et que les rejets sont conformes à la réglementation, le risque présenté est jugé faible pour ce composé.

⇒ Rayonnements ionisants

Il n'y a pas de rayonnements ionisants générés sur le site de ALLARD EMBALLAGES.

⇒ Utilisation rationnelle de l'énergie

Les principales sources d'énergie utilisées sur le site de ALLARD EMBALLAGES sont l'électricité et le gaz naturel. Les différentes utilisations de l'énergie sur le site sont les suivantes :

- Énergie électrique : Ateliers de fabrication, Utilités (presse à balle, cyclone, ...), Bureaux, Éclairage.
- Énergie thermique : Installation de combustion (gaz naturel).

Les dispositions suivantes ont été retenues pour une utilisation rationnelle de l'énergie : suivi des consommations ; mise à l'arrêt des moteurs des engins de manutention en dehors de leur utilisation ; mise à l'arrêt des moteurs des camions lors des opérations de chargement et de déchargement ; prévention et réparation des installations techniques ; optimisation des paramètres de conduite ; suivi des brûleurs des chaudières, mesures des rendements ; calorifugeage des réseaux d'eau chaude ; sensibilisations réalisées auprès des opérateurs afin de surveiller l'état des matériels utilisés, de prévenir les marches inutiles de certains éclairages et de matériels,... ; régulateur de chauffage.

⇒ Impact sur le climat

Les émissions carbone de ALLARD EMBALLAGES seront donc équivalentes, en première approche, à celle de près de 36 habitants. L'impact de ALLARD EMBALLAGES sur le climat sera limité par l'utilisation rationnelle de l'énergie.

⇒ Remise en état du site après exploitation

Dans l'hypothèse éventuelle d'une cessation d'activité ou d'un transfert d'activité sur un autre site, il serait procédé à la remise en état du site dans un état tel qu'il ne s'y manifeste aucun des dangers ou inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature et de l'environnement, soit pour la conservation des sites et des monuments (protection des intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du Code de l'environnement).

ÉTUDE DE DANGERS

★ ★ ★ ★ ★

La composition de l'Étude de Dangers s'articule autour des thèmes suivants :

- Identification des potentiels de danger,
- Accidentologie et retour d'expérience,
- Scénarios d'accidents et conséquences
- Analyse des risques,
- Moyens de prévention et de protection,
- Conséquences des scénarios d'accident résiduels
- Evaluation des risques résiduels.

⇒ Identification des potentiels de danger

Les risques présents sur le site seront directement liés aux propriétés physico-chimiques des produits présents: toxicité, inflammabilité, explosibilité.

Les produits présents sur le site se composent essentiellement de produits combustibles (papiers, cartons et bois sous forme de palette), des liquides inflammables et des gaz inflammables en faible quantité. Les risques présentés par ces divers produits sont l'incendie, l'explosion et la pollution des eaux et des sols (eaux d'extinction incendie).

Le gaz naturel est le combustible utilisé pour le fonctionnement de la chaudière sur le site. Il s'agit d'un gaz inflammable dont les limites d'explosivité dans l'air sont 5% et 15%, la température d'auto-inflammation dans l'air est de 580°C et le point d'ébullition à pression atmosphérique est de -161,52°C. Le principal risque associé à ce produit est l'explosion.

Le GPLc est le carburant utilisé pour le fonctionnement des chariots élévateurs thermiques. Il s'agit d'un gaz inflammable composé de propane et de butane, dont les limites d'explosivité dans l'air sont 1,8% et 9,5%, la température d'auto-inflammation dans l'air est supérieure à 400°C. Le principal risque associé à ce produit est l'explosion.

Le fioul domestique et le gasoil sont les carburants utilisés pour le fonctionnement de deux chariots élévateurs thermiques, des poids lourds et véhicules de société. Il s'agit de liquides inflammables qui présentent un point éclair supérieur à 55°. Les principaux risques sont l'incendie et la pollution des eaux et des sols.

⇒ Accidentologie et retour d'expérience

Le Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industrielles (B.A.R.P.I.) dans la base de données ARIA a recensé 41 accidents pour ces activités :

- 29 concernent des incendies dont les causes sont 7 défaillances matériel, 2 causes externes aux sites et 3 actes de malveillance. Les 17 derniers sont d'origine inconnue.
- 10 concernent des pollutions des eaux et des sols. Les causes des ces pollutions sont 1 erreur opératoire, 2 défaillances de matériel et 7 accidents sont d'origine inconnue.
- 1 concernent une pollution de l'air, la cause recensée est une erreur opératoire,
- 1 concernent l'explosion. La cause est d'origine inconnue.

I - RESUME NON TECHNIQUE**⇒ Identification des phénomènes dangereux**

Les phénomènes dangereux retenus pour la modélisation sont :

- Incendie de la zone de stockage de produits finis dans le bâtiment (zone 2) PhD1,
- Incendie de la zone de stockage de produits finis dans le bâtiment (zone 3) PhD2,
- Incendie de la zone de stockage de palettes PhD3.

⇒ Gravité des phénomènes dangereux

La modélisation des conséquences de ces phénomènes dangereux en terme d'effets thermiques a permis de mettre en évidence trois accidents pour lesquels les effets sont atteints à l'extérieur des limites de propriété. Il s'agit des phénomènes dangereux PhD1, PhD2 et PhD3. En ce qui concerne la pollution des eaux et des sols, il n'existe pas sur l'arrêté du 29 septembre 2005 de seuil de gravité pour ce phénomène dangereux.

En première approche, les niveaux de gravité retenus ne tiennent pas compte des mesures de maîtrise des risques mises en place au niveau du site.

Les zones de dangers associées aux PhD1, PhD2 et PhD3 sortent des limites de propriété. Compte tenu du nombre de personnes susceptibles d'être atteintes par les effets thermiques, les phénomènes dangereux nécessitent une analyse détaillée des risques.

⇒ Cinétique des phénomènes dangereux

Pour chacun des phénomènes dangereux, la cinétique est qualifiée de lente ou rapide sachant que s'il n'est pas possible de mettre à l'abri les personnes, la cinétique est considérée comme rapide.

Le phénomène dangereux retenu dans la présente étude de dangers est caractérisé par une cinétique RAPIDE.

⇒ Analyse des risques et mesures de prévention/ protection

L'analyse des risques a permis d'évaluer les causes de chaque phénomène dangereux et d'étudier les moyens de prévention et de protection mis en place sur le site pour éviter l'apparition de ces phénomènes dangereux ou en réduire les conséquences.

Des mesures de sécurité techniques et/ou organisationnelles sont identifiées pour chacune des causes pouvant engendrer les phénomènes dangereux retenus.

⇒ Conséquences des phénomènes dangereux résiduels

L'ensemble des moyens de prévention et de protection qui seront mis en œuvre sur le site (solution technique envisagée,...) permet de réduire la probabilité d'occurrence des phénomènes dangereux. Toutefois, les conséquences de ces phénomènes resteront les mêmes que décrites ci-avant.

⇒ Evaluation des risques résiduels

La mise en place de barrières de prévention et de protection efficaces et fiables sur les phénomènes dangereux identifiés permet de diminuer la probabilité de ces phénomènes dangereux. Aucun des accidents est dans une case « NON » de la grille MMR issue de la circulaire du 10 mai 2010 récapitulant les règles méthodologiques applicables aux études de dangers, à l'appréciation de la démarche de rédaction du risque à la source et aux plans de prévention des risques technologiques (PPRT) dans les installations classées en application de la loi du 30 juillet 2003.

Cartographie des zone de risques significatifs

PhD3 : incendie de la zone de stockage palettes


